

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 FEVRIER 2019 À 20H30

Christian TARANTOLA, Maire, ouvre la séance à 20h35.

Présents : Sefa ARSLAN, Maryse BORNET, Amar BOULASSEL, Maryse CAEL, Jean-Claude CLEMENT, Catherine MEUNIER, Christian TARANTOLA, Alain WOIRGNY.

Absents excusés : - Léa ANTOINE

- André BONNET : Procuration à Maryse BORNET
- Dany TISSERANT
- Jean-Luc XEMAIRE : Procuration à Catherine MEUNIER

Secrétaire de séance : Catherine MEUNIER

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Avance de la participation financière de la commune à la Commission du Syndicat des Eaux de la Rosière.

Vote : Pour à l'unanimité

1 – Règlement de factures par anticipation avant le Budget Primitif 2019:

Considérant la nécessité de régler des factures avant le budget primitif 2019, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le règlement de la facture de l'entreprise LEPAUL-DURAND, pour la mise en place de radiateurs électriques avec horloge de programmation, dans l'ancienne perception, pour un montant de : 1 563,24 € TTC,
- Autorise l'ouverture des crédits au moment du budget primitif principal (article 2184, chapitre 21, opération 168, montant : 1 600 €),
- Autorise le règlement de la facture de l'entreprise DISTRI FETES, pour l'acquisition de décorations de Noël, pour un montant de : 2 269,38 € TTC,
- Autorise l'ouverture des crédits au moment du budget primitif principal (article 2188, chapitre 21, opération 169, montant : 2 300 €).

Vote : Pour à l'unanimité

2 – Prêt de la CAF :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les travaux d'investissements réalisés à la crèche "Le Parapluie des Petits" à la fin de l'année 2016 et en 2017 qui sont :

- 1) rénovation totale de la toiture par une couverture supplémentaire,
- 2) climatisation :
 - fenêtres et volets isolants,
 - stores enrouleurs, isolants, thermiques et occultants,
 - ventilation contrôlée.

La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges a alloué à la commune une subvention d'un montant de 14 110,08 € et a consenti un prêt à 0% de 13 640 € remboursable sur 5 ans à compter de 2019, soit un capital de 2 728 € / an.

Suite à la demande de la trésorerie, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette opération,
- Autorise le remboursement du prêt à la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges sur une durée de 5 ans, soit de 2019 à 2023.

Vote : Pour à l'unanimité

3 – Avance de la participation financière de la commune à la Commission du Cimetière Intercommunal de Docelles – Xamontarupt – Le Boulay :

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commission du cimetière intercommunal de Docelles – Xamontarupt – Le Boulay doit régler des échéances d'emprunts à la Caisse d'Epargne avant le Budget 2019.

Vu le manque de trésorerie de cette commission, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser à la commission du cimetière intercommunal de Docelles – Xamontarupt – Le Boulay une avance de la participation financière de la commune de 1 500 € (budget principal, compte 657358).

Vote : Pour à l'unanimité

4 – Convention annuelle d'objectifs 2019, PÉTR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges :

Monsieur le Maire lit aux membres du conseil municipal la convention reçue du PÉTR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges, dont l'objet est l'animation du label "Pays d'Art et d'Histoire".

Considérant que cette structure aide à valoriser le site de Lana et à développer le tourisme, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention annuelle d'objectifs 2019 du PÉTR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges.

Vote : Pour à l'unanimité

5 – Soutien à la résolution du 101^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalité :

Ce document rassemble les préoccupations et les propositions des maires de France, afin d'éviter la dégradation du service public local et de conforter l'organisation décentralisée du pays.

Le document complet (6 pages) est consultable en Mairie.

Vote : Pour à l'unanimité

6 – Préservation des ressources en eau, nappe des GTI du secteur sud-ouest sur Vittel :

N'ayant que peu d'éléments pour débattre sur ce sujet controversé (maintien de l'activité de Nestlé Waters au détriment des populations locales), le conseil municipal demande un complément d'information et décide de reporter ce point à une séance ultérieure.

7 – Programme ONF 2019 :

Après avoir pris connaissance du programme de travaux ONF 2019 en forêt communale et avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte le programme d'un montant de 21 770,00 € H.T. réparti comme suit :
 - Travaux de maintenance et d'entretien de route revêtue : 18 910,00 € H.T. en fonctionnement
 - Travaux sylvicoles et création de passages busés : 2 860,00 € H.T. en investissement
 - Les travaux d'infrastructure concernant l'entretien des renvois d'eau, (localisation : réseau routier), seront effectués par les employés communaux.
- Donne délégation au Maire pour signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au budget.
- Les crédits seront inscrits au budget bois 2019.

Vote : Pour à l'unanimité

8 – Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale :

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Technique Départementale a été créée par le Département lors de son assemblée délibérante du 22 juillet 2013.

L'objectif de l'Agence est de trouver une solution aux collectivités adhérentes pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, du bâtiment et de la voirie. L'adhésion à l'Agence est soumise à cotisation ; le recours aux prestations de l'Agence fait l'objet d'une rémunération au coup par coup suivant la nature de la mission confiée à l'Agence.

L'Agence Départementale est un établissement public administratif départemental en application de l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une assemblée générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler son adhésion à l'Agence Technique Départementale pour l'année 2019,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs émanant de conventions prises avec l'ATD 88.

Vote : Pour à l'unanimité

9 – Renouvellement de l'adhésion à la "fondation du patrimoine" :

Suite au projet de réhabilitation du site de Lana, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler son adhésion à la "Fondation du Patrimoine", pour l'année 2019.

Vote : Pour à l'unanimité

10 – Avance de la participation financière de la commune à la Commission du Syndicat des Eaux de la Rosière :

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la commission du syndicat des eaux de la Rosière doit régler des factures avant le Budget 2019.

Vu le manque de trésorerie de cette commission, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser à la commission du syndicat des eaux de la Rosière une avance de la participation financière de la commune de 10 000 € (budget Eau, compte 658).

Vote : Pour à l'unanimité

11 – Divers :

- Rue d'Alsace : Le budget a été finalisé avec M. COLLE de l'ATD et l'entreprise COLAS Il est à noter qu'un parking supplémentaire de 5 places sera réalisé, sans coût supplémentaire par rapport au prix initial.
- Les Food'scene, groupe théâtral de Hadol, présenteront « Pause Caddie » le 23 mars 2019 à 20h30 à la salle multi-activités.
- Réception d'une lettre du Conseil Départemental qui va rénover la route 11G (rue de la Libération).
- Tous les Maires du canton se réuniront avec le Conseil Départemental, le 25 mars 2019, à la salle multi-activités.
- Ligne SNCF n° 18 : Réception d'une lettre de M. Daniel GREMILLET, Sénateur des Vosges, qui a échangé avec la Ministre des Transports ; celle-ci a bien pris en compte sa demande d'ouverture de cette ligne.
- Des jeunes docellois souhaitent mettre en place des jeux de société au sol : à suivre.
- Une réunion aura lieu sur les animations à venir : Animations sur Géo Condé, danse sur le thème de la création du papier à Lana, exposition sur « Docelles dans le temps », etc.
- Les Foyers ruraux se réuniront le 14 mars 2019.
- Mercredis récréatifs : Lundi 18 février 2019 a eu lieu une réunion des bureaux des OMSCL de Docelles et Cheniménil. Etude en cours.

Fin de la séance à 22h.